

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 14	<i>Pour</i> : 14 +1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 17 juin à 20 heures et 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 10 juin 2020.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT Cindy	Présente	JULIEN Monique	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
BAZINET Bernard	Présent	MATHIS Franck	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
DAGNAS Delphine	Présente	MARENDA Vincent	Présent	ROUMAT Gérard	Présent
GRASSET Cécile	Présente	MARENDA Yoann	Présent	VEDRENNE Jean	Présent
GENDRE Valérie	Présente	METIFEU Francis	Présent	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Sébastien VIGNERON (Procuration à Vincent MARENDA)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

2020- 31 Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (le conseil en désigne le double).

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés et pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste avec, pour proposition à la Direction Générale des Finances Publiques de la Dordogne, les 24 noms suivants :

1. Monsieur Joël PELLEVOISIN
2. Madame Geneviève LACOURARIE
3. Monsieur Etienne BARTEAU
4. Madame Catherine PINEL
5. Madame Chantal MOUTIER
6. Monsieur René MANDON
7. Madame Margot DABOUSSI
8. Madame Marie-Madeleine GRASSET
9. Madame Jeannette LAFORGE
10. Madame Odette MOUSNIER
11. Monsieur Stéphane BENOIT
12. Monsieur Jean-Louis BENOIT
13. Monsieur Yoann MAREND A
14. Madame Monique JULIEN
15. Monsieur Edmond FLORENTIN
16. Monsieur Jean-Pierre BARBIER
17. Madame Michelle BONNEROT
18. Monsieur Jean VEDRENNE
19. Monsieur Franck MATHIS
20. Monsieur Gérard ROUMAT
21. Monsieur Vincent MAREND A
22. Monsieur Francis METIFEU
23. Monsieur Laurent PIALHOUX
24. Madame Cindy ARLOT

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2020
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

